

TABLEAU A
Année Scolaire 2020-2021

Rappel : Le chef d'établissement doit obligatoirement signaler au Département toute modification concernant l'occupation des logements dans les plus brefs délais.

ETABLISSEMENT :	Nombre total de logements	7	642
COLLEGE ROMAIN ROLLAND	Nombre de NAS pour le Personnel Administratif (NASA)	3	440
36, rue Jean-Baptiste Renoult	Nombre de NAS pour le Personnel ATTEE (NAS T)	2	
94200 Ivry sur Seine	Nombre d'utilité de service (US)	0	13
	Nombre de convention d'occupation précaire (COP)	1	
	Nombre de logements vacants	1	

Effectif pondéré au 1^{er}/09/2020
= 1095

- Effectif collégiens global (y compris classe NSA, 4^e alter., 3^e DP, ULIS et SEGPA)
- Demi-pensionnaires collégiens de l'établissement
- Demi-pensionnaires collégiens Hébergés* par le collège (citer le ou les établissements)
- Elèves collégiens de SEGPA, classe NSA, 4^e alter., 3^e DP et ULIS

Date de la séance du Conseil d'Administration relative à l'examen des propositions des concessions de logement : **03/11/2020**

FONCTION LOCATAIRE THEORIQUE <i>(fonction auquel le logement est attribué)</i>	NOM et PRENOM de l'occupant	Fonction de l'Occupant	Type de logement et superficie	Mode d'occupation : ✓ N.A.S. A / NAS T ✓ US ✓ COP ✓ VACANT	OBSERVATIONS : ✓ Préciser si Dérogation ✓ Date d'entrée dans les lieux ✓ Date début et fin pour COP
PRINCIPAL	M. GAUTHIER Frédéric	Principal	F5 – 97m ²	NAS	01/09/2016
ADJOINTE GESTIONNAIRE	Mme MERCIER Anne-Laure	Adjointe gestionnaire	F4 – 83m ²	NAS	01/12/2019
PRINCIPAL ADJOINT	M. AISSAOUI Farid	Principal adjoint	F4 – 81m ²	NAS	01/11/2019
CPE	M. ROUX Théophile	Professeur des écoles	F2 – 30m ²	COP	01/09/2018
AGENT D'ACCUEIL	M. PLAZANET Jean-François	Agent d'accueil	F3 – 80m ²	NAS	01/09/1985
AGENT DE MAINTENANCE	M. CARDIM Rui	Agent de maintenance	F3 – 61m ²	NAS	01/11/2005
AGENT POLYVALENT		Chambre 18m ²		VACANT - INSALUBRE depuis le 01/07/2017	VACANT-INSALUBRE depuis le 01/07/2017

* Lorsqu'un établissement confectionne et livre les repas à un autre collège, l'établissement nourricier ne doit pas comptabiliser pour un point supplémentaire, les effectifs des demi-pensionnaires du collège nourri.

Aucune modification ne doit être apportée à ce document

Certifié exact le 09/10/2020

Le Chef d'Établissement,

